

Monsieur LABORIE André.
Né le 20 mai 1956 A Toulouse
Nationalité française.
Demandeur d'emploi.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 24 mars 2015

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* »). « **En attente d'expulsion** »

Madame le Commandant.
Brigade de Gendarmerie de Saint Orens.
Avenue de Gameville.
31650 Saint Orens.

Objet : Plainte complémentaire à votre enquête préliminaire ouverte en votre unité de gendarmerie dont mon audition du 20 août 2014 PV : N° 05663.

- Soit à l'encontre de Monsieur TEULE Laurent demeurant au N° 51 chemin des Carmes à Toulouse.
- Pour dénonciation calomnieuse à mon encontre : fait qui sont réprimés par l'article 226-10 et suivant du code pénal.

Ci-joint procès verbal d'audition, enquête préliminaire par la gendarmerie xxxxx

Lettre recommandée N° 1A 112 207 7467 0

Madame,

Par la présente je vous apporte un complément d'information concernant Monsieur TEULE Laurent.

Je viens de faire l'objet d'une poursuite judiciaire suite à une plainte rédigée par Maître GOURBAL en date du **10 décembre 2013** pour les intérêts de Monsieur TEULE Laurent son client.

- **Soit à la demande de Monsieur TEULE Laurent.**

Plainte portée à la connaissance du parquet de Toulouse pour qu'il y ait des suites judiciaires à mon encontre.

- ***Soit poursuite à mon encontre le 22 mars 2015 pour avoir soit disant falsifié mon acte de propriété de l'immeuble situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.***

Qu'au cours de l'enquête, j'ai porté l'original à la brigade gendarmerie xxxx de cet acte.

Après constatation il ne peut y avoir de falsification du dit acte.

Soit l'acte qui a permis de saisir Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour obtenir le concours de la force publique et pour faire expulser Monsieur TEULE Laurent de notre propriété toujours établie à cette adresse du N°2 rue de la forge.

Décision du 24 septembre 2012 ordonnant l'expulsion de Monsieur TEULE Laurent.

- ***Soit l'acte de propriété que j'avais envoyé à Maître FERRAN huissier de justice en date du 28 juin 2012 à 16 heures 26 par fax, acte de l'achat de notre propriété en date du 16 février 1982, enregistré à la conservation des hypothèques de Toulouse.***

Agissements volontaires de Monsieur TEULE Laurent pour faire obstacle à une plainte que j'avais déposée au parquet de Toulouse en date du 18 novembre 2013 et autres...

Soit l'intention volontaire de Monsieur TEULE Laurent pour nuire à mes intérêts et agissant pour faire obstacle à un acte notarié du 5 juin 2013 inscrit en faux en principal, de faux en écritures publiques dont la procédure a été suivie conformément à la loi et qu'au vu de ***l'article 1319 du code civil***, cet acte du 5 juin 2013 n'ayant plus aucune valeur juridique, soit les occupants sans droit ni titre faisant l'objet d'une expulsion imminente.

- **Procédure en cours.** » Violation de domicile reconnu depuis le 27 mars 2008 soit un délit continu reconnu par procès verbal de gendarmerie le 20 août 2014 »

En rappelant que Monsieur TEULE Laurent poursuivi en justice et sous une menace d'expulsion par décision du préfet de la HG en date du 24 septembre 2012 alors qu'il n'était pas propriétaire de notre immeuble a revendu celui-ci pour une somme de 500.000 euros, en faisant de ce fait encore une fois un bras d'honneur à toutes les autorités administratives, judiciaires, de polices et de gendarmerie, au préjudice des intérêts de Monsieur et Madame LABORIE.

Soit encore une fois, Monsieur TEULE Laurent a agit délibérément et par calomnie ne pouvant ignorer les actes en sa possession qui n'a jamais contestés.

Soit plainte a été déposée à la gendarmerie xxxxxxxx ou j'ai été entendu à la demande du parquet de Toulouse, enregistrée sous le N° de Procès verbal de gendarmerie 00828 le 22 mars 2015. « Ci-joint »

- A l'encontre de Monsieur GOURBAL Philippe Avocat de votre barreau.
- A l'encontre de Monsieur TEULE Laurent.

Soit pour le délit de dénonciation calomnieuse :

- Faits réprimés par les articles [226-10 à 226-12](#) du code pénal.

Article 226-10 [En savoir plus sur cet article...](#)
Modifié par [LOI n°2010-769 du 9 juillet 2010 - art. 16](#)

La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact, lorsqu'elle est adressée soit à un officier de justice ou de police administrative ou judiciaire, soit à une autorité ayant le pouvoir d'y donner suite ou de saisir l'autorité compétente, soit aux supérieurs hiérarchiques ou à l'employeur de la personne dénoncée, ***est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.***

**

Je vous rappelle que Monsieur TEULE Laurent a agit de la même façon dont je vous ai saisi le 29 novembre 2014 par le dépôt d'une plainte pour dénonciation calomnieuse et pour des faits très graves.

- **Soit à ce jour, ont peut que constater, que les plaintes de Monsieur LABORIE André ne sont pas instruites.**

Mais que celle de Monsieur TEULE Laurent sont instruites.

Je crois qu'il est temps de faire cesser les agissements de Monsieur TEULE Laurent et de ses complices dont les faits sont réprimés par le code pénal.

- **Que nous sommes toujours dans un cadre de flagrance de violation de domicile dont plainte du 12 août 2014.**

Que nous sommes toujours dans le cadre de flagrance et de récidive d'actes délictueux, portant préjudices à tout le monde par cette dénonciation calomnieuse et comme déjà repris dans ma plainte du 12 août 2014.

Vous rappelant que j'ai fait l'objet **de quatre menaces de mort** par écrit et qu'à ce jour aucune directive n'a été ordonnée pour retrouver les auteurs dont mon **fort doute** tourne autour de Monsieur TEULE Laurent.

Certes et je comprends que vous dépendez de l'autorité de Monsieur le Procureur de la République, ***que je vous demande par votre autorité de le saisir pour avoir l'autorisation***

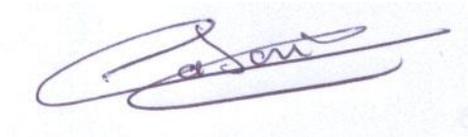
d'agir à l'encontre de Monsieur TEULE Laurent de ces actes aux préjudices de ma personnes et aux préjudices des intérêts de Monsieur et Madame LABORIE, de notre société pour des délits d'ordre public à sanctionner.

- Comptant sur toute votre compréhension.

Je reste à la disposition de la justice, à votre disposition Madame le commandant de gendarmerie pour toutes informations utiles.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame le commandant de gendarmerie à ma parfaite considération et à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces jointe :

- *Procès verbal d'enquête préliminaire du 22 mars 2015. « Dont plainte »*